



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 18 – juillet 2011

*Les pérégrinations d'un gentilhomme
linguiste. Hommage à Claude Caitucoli.*

Numéro dirigé par Fabienne Leconte

SOMMAIRE

Fabienne Leconte : *Présentation.*

Papa-Alioun Ndao : *Politiques linguistiques et gestion de la diversité linguistique au Sénégal : aspects sociolinguistiques.*

Abou Bakry Kébé : *Contacts de langues et médias : le discours journalistique en wolof à l'épreuve du parler ordinaire sénégalais.*

Moussa Daff : *Esquisse pour une démarche méthodologique de didactique convergente dans l'enseignement bilingue en francophonie africaine : cas du partenariat didactique français/wolof au Sénégal.*

Birahim Thioune : *Didactique du conte et du récit imaginé à l'école primaire : propositions de démarches pour un projet expressif, dans des classes de langue au Sénégal.*

Fallou Mbow : *Paratexte et visée de l'énonciation romanesque en littérature africaine.*

Mamadou Lamine Sanogo : *Pour une prise en compte des langues minoritaires dans les politiques linguistiques. Le cas de l'Union africaine.*

Véronique Miguel Addisu : *Lecture altéro-réflexive d'une recherche doctorale impliquée : notes ethno-sociolinguistiques.*

Sophie Babault : *Peter Pan, la Petite Merveille et l'Andrian'School : la dénomination des établissements scolaires comme indicateur sociolinguistique en contexte plurilingue.*

Foued Laroussi : *Le plurilinguisme en milieu scolaire à Mayotte.*

Régine Delamotte-Legrand : *Répertoires langagiers des enfants et langues de l'école à Mayotte comme ailleurs.*

Fabienne Leconte : *Conflits de légitimité autour du passage à l'écriture de langues minorées.*

Danièle Moore et Margaret MacDonald : *The name can only travel three times. Nomination des nouveaux nés et dynamiques identitaires plurielles. Qu'en disent vingt jeunes mères stó.lō de Colombie-Britannique ? Ou de quelques récits de la transformation.*

Clara Mortamet : *Adhérents, dissidents, objecteurs et militants, la diversité des positionnements face à la norme.*

Robert Nicolai : *Comment Dieu créa le Monde et quel Monde Il créa ou la re-élaboration d'une mythologie à propos de l'origine des langues... à l'ombre du politiquement correct.*

Didier de Robillard : *Vers des processus qualitatifs d'évaluation de la recherche ? Perspectives sociolinguistiques à travers l'évaluation à fins éditoriales.*

Compte-rendu

Jeanne Gonac'h : *Robert Nicolai, 2011, La construction du sémiotique – Sur les dynamiques langagières et l'activisme des acteurs de la communication, Paris, L'Harmattan, 162 pages, ISBN : 978-2-296-54383-6.*

VERS DES PROCESSUS QUALITATIFS D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ? PERSPECTIVES SOCIOLINGUISTIQUES A TRAVERS L'ÉVALUATION A FINS EDITORIALES

Didier de Robillard

EA 4246 DYNADIV, Université François-Rabelais de Tours

La part « L » des processus d'édition de revue

Comme chacun l'a présent à l'esprit, Claude Caitucoli a lourdement et efficacement investi dans le domaine de l'édition de recherche à travers le travail de publication de la revue en ligne *Glottopol*, dont il est l'un des fondateurs et principaux animateurs. Il m'a donc paru pertinent de lui proposer quelques réflexions concernant l'activité éditoriale, dont j'espère avoir l'occasion de débattre avec lui.

Cette contribution se focalisera sur l'évaluation à fins éditoriales à titre d'illustration, mais *mutatis mutandis*, cela concerne l'ensemble des processus d'évaluation de la recherche.

Nombre de processus de fonctionnement d'une revue comportent, pour reprendre l'heureuse expression souvent utilisée par Boutet, et légèrement adaptée ici, une « part langagière / linguistique / discursive ». En effet, une grande partie des fonctionnements d'une revue se fait par le biais de constructions et d'échanges « L » (pour « linguistiques / langagiers / discursifs », lorsqu'il est préférable de ne pas les dissocier), et cela peut aisément s'envisager de manière sociolinguistique. Au cœur de ces processus se trouve celui de l'« évaluation » des articles proposés pour publication. Cela entraîne en effet, d'abord, l'affichage par la revue de critères d'évaluation, si elle met en œuvre des critères différents de ceux communément admis, puis, de la part de ceux qui soumettent un article, la recherche de la coïncidence du texte à produire/ produit avec ces normes, et donc la mise en évidence des efforts effectués pour s'aligner sur ces critères dans les propositions de textes. En face, se trouve une équipe rédactionnelle, des « arbitres » ou « évaluateurs » qui, par leur lecture, produisent du sens à partir notamment de ces textes, et qui, en fin de compte, produisent eux-mêmes un avis, des critiques, des préconisations, etc., qui participent de ces processus « L », ces avis pouvant être variablement explicites, diserts, pouvant prendre la forme, pauvre, du formulaire dans lequel on coche des catégories préétablies ou celle, riche, de l'avis détaillé et argumenté. Ces choix ne sont pas indifférents : le simple questionnaire rempli accrédite l'idée selon laquelle un consensus existe sur les critères, et qu'il est possible de mettre en œuvre de manière homogène ces critères, si bien qu'il est superflu de rajouter quoi que ce soit : l'application mécanique des critères suffirait. L'avis « riche », ou le questionnaire coché et commenté, on

le comprend, pointe vers une autre façon de percevoir l'exercice, ses difficultés, sa probable diversité et son hétérogénéité problématique, ses enjeux et incertitudes.

Des formes intermédiaires et modulations existent, puisqu'il est par exemple fréquent de considérer que plus un avis est positif, moins il est utile de le motiver, et que les revues proposant un questionnaire assorti de zones de commentaires facultatifs sont fréquentes. Cela ne règle cependant pas la question : encore faudrait-il savoir comment ces questionnaires sont lus par leurs destinataires. Une part importante du processus d'édition d'une revue s'effectue donc, décidément par le biais d'une activité littéralement sociolinguistique de construction de sens, d'anticipations de lectures, et, probablement, de malentendus plus ou moins saillants, qui mérite d'être prise au sérieux telle quelle.

N'est-il donc pas alors assez paradoxal que les sociolinguistes qui se réclament d'approches qualitatives pour travailler les discours dont ils font l'expérience sur le terrain, ont assez peu manifesté leur opinion dans le débat concernant les processus bibliométriques d'évaluation des recherches et travaux de recherche, puisque, au fond, il s'agit d'enjeux concernant les moyens de donner un avis sur la pertinence, les apports, les effets d'un discours ?

Cela est d'autant plus étonnant que, fréquemment, les raisons motivant le choix d'approches qualitatives (qu'il faudra définir) relèvent de l'ordre du politique et / ou de l'éthique. Comment alors expliquer qu'on puisse militer pour des approches qualitatives pour certains types de discours, et pas pour d'autres ? Le présent texte vise à faire quelques apports et propositions en ce sens pour alimenter ce débat, crucial à bien des égards comme j'essaierai de l'argumenter. Commençons donc par problématiser le terme clé « qualitatif », car une partie de la réponse à la question précédente provient peut-être de là : cette notion est sans doute entendue dans des sens différents.

« Qualitatif » ?

Pour problématiser cette notion sans y consacrer tout le texte ci-après, il me semble que le plus simple est de considérer que ce qui n'est *pas* une démarche qualitative dépend de différentes formes, matérielles ou symboliques (discours, équations, modèles), de *contrôle a priori*. De l'efficacité de ces contrôles dépend le sens final de l'opération de recherche. L'objectif de ces contrôles est de tenter de rendre transparentes des séquences causales provoquant des événements, de telle sorte qu'un nombre idéalement réduit, en tout cas fini, d'événements puisse sembler produit par des causes en nombre fini, et des chaînes causales en nombre fini. Une expérimentation en relève donc, comme une enquête à base statistique : dans un échantillon dit représentatif, les catégories sont réputées homogènes, les causalités unilatérales, etc.). Ces événements / caractéristiques sont ainsi dotés, dès la conception même de la recherche, de sens pertinent pour les enjeux de la recherche ; ex. : « étant donné les conditions d'expérimentation, si le gaz produit dans l'éprouvette explose à la flamme, c'est qu'il s'agit [qu'il ne peut s'agir que...] d'hydrogène », pour prendre un exemple simple. L'hypothèse sous-jacente est donc que la partie de monde explorée est isolable du reste sans conséquences significatives, que ce fragment est fermé, limité, suffisamment connu par ailleurs pour permettre ces formes de contrôle, que le contrôle d'une partie des événements du monde est possible, et que la frange non-contrôlée / contrôlable ne produirait que des effets peu significatifs. Les démarches non qualitatives font donc l'hypothèse que la construction du sens peut être un processus technologique, prédictible, contrôlable, protocolisable, méthodologisable : il serait, en tout cas, indépendant de celui qui le construit. La notion centrale, dans cette perspective, est donc celle de « signe », puisqu'elle est basée sur l'idée que certaines configurations d'événements (auxquelles sont conférés le statut de signifiants,

Ex. un gaz explosant à la flamme) conduisent vers des signifiés de manière prédictible, comme dans l'idéal des codes et des langues standard, lorsque la notion est radicalisée au-delà des préconisations des textes du Cercle linguistique de Prague, qui est remarquablement nuancé sur la question. Le signe permettrait donc le *calcul* du sens du monde au sens abstrait de « calcul » : production prédictible de résultats à partir d'ensembles finis et organisés de paramètres.

Le qualitatif est lui tributaire d'opérations revendiquant une part de non contrôle en raison de la finitude humaine, et en raison également d'une certaine conception de l'homme. La finitude du chercheur, la conviction qu'être humain signifie que cela comporte des limites dans les rapports au monde, et des limites et différences par rapport à d'autres êtres humains, lui interdit de songer seulement à contrôler « totalement » ne serait-ce qu'une portion de monde. Par ailleurs, des considérations éthiques et politiques peuvent lui interdire de seulement l'imaginer. En effet, contrôler les autres, lorsqu'il s'agit de recherches sur des êtres humains, constitue l'exercice d'un pouvoir qui nécessite que l'on s'explique face aux autres sur cela.

Les démarches qualitatives sont donc fondées sur une conception du monde *chaotique*, ou *historique*, pour ceux catastrophés par le premier terme (que je prends pourtant au sens épistémologique (de Robillard, 2001), où les rapports de causalité ne peuvent être de type « calculable ». En effet, on admet généralement que si l'on a besoin d'historiens, c'est que le monde n'est pas intégralement prédictible (si le futur est calculable et prédictible, le passé est donc rétrodictible, par calcul ; l'histoire est inutile). Cela a pour conséquence, dès lors, que toute méthodologie de connaissance ne peut être intégralement contrôlée, ce qui exige une perspective qualitative. Si le contrôle est impossible (et cela est d'autant plus facile à argumenter dans les sciences humaines : contrôler les autres, prévoir leurs comportements consiste à les détruire symboliquement dans leur altérité, qui n'en n'est plus une si elle devient prédictible, puisqu'ils deviennent manipulables), aucun dispositif de construction de connaissances ne peut se dispenser d'un être humain, lui-même donc non prédictible, et produisant du sens non prédictible concernant les autres. Si tel est le cas, alors, cet être humain, pour produire ce sens ne peut échapper complètement à sa condition historique : le sens produit est influencé par les expériences passées, l'histoire, de celui qui produit le sens, ses objectifs, les enjeux qu'il y investit, etc. Alors, cet être humain, lorsqu'il produit du sens concernant les autres, ne peut plus problématiser ce processus comme il le ferait dans une perspective sémiotique, comme un *calcul* de sens, dont il ne serait partie prenante qu'en tant qu'opérateur mécanique d'un algorithme inexorable, par défaut d'ordinateur suffisamment compliqué et sophistiqué. Il ne peut problématiser la construction de sens concernant les autres que comme un acte *éthique* (engageant sa relation individuelle avec d'autres), *politique* (engageant les formes de pouvoir qu'il est susceptible d'exercer et / ou de subir), et *historique* (influencé, mais non déterminé, par des sens construits dans le passé).

Cela signifie donc notamment que le chercheur qualitatif doit travailler à partir de ses *préjugés* (ou « anticipations » pour ceux que ce terme effraierait), puisqu'il est humainement impossible à un être humain, soit de suspendre un moment son effort de production de sens (car cela le ferait disparaître lui-même, puisqu'il est sens), soit lorsqu'il le fait, d'éviter de construire du sens, y compris lorsque cela engage d'autres être humains, à partir de son histoire et de ses anticipations d'avenir. Je ne peux m'étendre plus sur l'ensemble de ces considérations, et ne puis faire mieux que de renvoyer à un certain nombre d'écrits antérieurs sur ces questions, étant entendu que, pour l'intelligibilité de ce qui suit, l'essentiel a été dit plus haut (voir la bibliographie pour des développements).

Anonymat / revendication

Prenons donc comme premier exemple le critère de l'anonymat, considéré par les institutions d'évaluation de la recherche comme garant sinon toujours de l'objectivité, du moins de l'impartialité des évaluations de travaux de recherche. Ce critère ne peut être validé dans une perspective qualitative, car l'anonymat a pour conséquence l'essentialisation, par défaut d'informations pertinentes, d'un discours, coupé de son énonciation, de son énonciateur, et de tout ce que cela représente comme facteurs, etc. Cela concerne tant le texte proposé à une revue par un chercheur (anonymisé), que le discours d'évaluation produit par l'arbitre (anonyme) sollicité par une revue. Ne rappelons même pas, plus prosaïquement et pragmatiquement, que, si l'on est sollicité pour jouer le rôle d'arbitre d'une revue, c'est souvent que l'on est considéré comme compétent dans un domaine, et que, par conséquent, on en connaît bien les travaux antérieurs, et donc leurs auteurs, dont on risque d'identifier les travaux soi-disant anonymes. Il est, de surcroît, et à l'heure d'internet, puéril de penser que l'anonymat d'un texte, sauf d'un débutant intégral, et qui ne se réclamerait pas d'un courant identifié, ne puisse être levé. Il serait angéliste de penser que l'arbitre ne fera pas la démarche de tenter de percer cet anonymat, et, que cela fait, il ne tiendra pas compte des informations obtenues, ou non, le défaut d'information constituant, en l'occurrence, une information. L'insertion dans un moteur de recherche de quelques termes caractéristiques conduit en effet assez sûrement à un auteur ayant pignon sur rue.

Le critère de l'anonymat est donc non seulement discutable en théorie, mais pragmatiquement inopérant voire contre-productif. Il suffit en effet d'imaginer une querelle d'écoles entre courants d'une discipline, pour que l'anonymat offre toutes les possibilités pour les pratiques les plus répréhensibles, précisément celles qu'il est censé rendre impossibles. Quoi de plus facile en effet, pour un arbitre anonyme, face à un texte anonyme, que de retrouver l'auteur probable de ce texte, ou au moins, son courant de référence, et d'informer partiellement sa décision à partir de ces éléments, en toute impunité, puisque lui bénéficie d'une garantie d'anonymat bien plus solide que sa victime potentielle, ce qui montrerait d'une autre façon que le processus d'évaluation « anonyme » n'offre pas de garanties sérieuses. Je n'évoque même pas ici les autres failles de ce système d'évaluation : absence notoire et étonnante d'un auteur pertinent pour le thème d'un article dans une bibliographie (qui conduit sûrement à cet auteur), termes, terrains, corpus ou thématiques particuliers qui resserrent le champ des possibles, sans compter les ratés d'anonymation de la part des éditeurs, plus fréquents que l'on ne le soupçonne.

Pour continuer à parler d'aspects pratiques, on pourrait objecter qu'une évaluation de type qualitatif, donc sans anonymat, risquerait de conduire à indifférencier les avis sur les articles de la part des arbitres pour éviter toute tension, tout mécontentement ou conflit. Des pratiques proches existent, dans le cas des processus de soutenance de thèses et d'habilitation en France, qui s'accompagnent d'un rapport collectivement rédigé par les membres du jury. Il est vrai que chaque jury n'est pas assimilable aux arbitres choisis pour donner des avis sur un article, le processus de sélection étant différent, et le rapport de pouvoir n'étant pas du même type, entre évaluateurs et évalué, mais la prise de conscience de ces différences peut conduire à des adaptations pertinentes. Dans cette procédure française, chaque membre du jury contribue au rapport final par un texte qui, quoique faisant partie d'un rapport global, lui est explicitement attribué (et d'ailleurs chaque membre du jury signe le rapport). Que constate-t-on ? Certes, les rapports évitent, le plus souvent, les jugements à l'emporte-pièce, notamment pour ménager la face du candidat et de son encadrant en cas de critique grave, et chaque partie de rapport essaie le plus souvent de présenter un avis équilibré entre aspects positifs et négatifs. Il est vrai aussi que, généralement, il faut une certaine habitude de la lecture de ce type de prose pour déceler, derrière les formes très atténuées, l'importance des critiques (mais

quiconque connaît un domaine devient vite compétent à ce jeu). Globalement ces rapports remplissent la fonction attendue : fournir une évaluation de ces travaux de recherche. Cela signifie donc que, si on ne peut certes pas calquer complètement la procédure éditoriale d'évaluation d'articles sur celle des thèses, et qu'il faudrait élaborer des modalités mieux adaptées, il n'y a aucune raison de penser que le simple critère de l'évaluation à double visage découvert soit susceptible de produire des avis moins pertinents que ceux d'une évaluation en double aveugle. Sans compter que, pour ma part, je trouve éthiquement plus satisfaisants des processus d'évaluation ou d'arbitrage où on se dit ce qu'on a à se dire, en bien comme en mal, à visage découvert, en argumentant, sans que cela affecte d'éventuelles relations personnelles, plutôt que de faire l'hypothèse que des chercheurs en sont incapables.

Evaluation / pertinentisation dans un horizon d'attente

L'idée d'évaluation, dans une perspective positiviste, est généralement sous-tendue par l'hypothèse de la cumulativité des savoirs, qui a pour conséquence que l'on ne devrait publier que des recherches innovantes par la démarche et / ou le contenu. Cela présuppose que les arbitres de revue aient une connaissance illimitée des articles publiés dans un domaine, indépendamment des langues, situations, perspectives, etc., ce qui rapproche ces processus des théories économiques libérales. Celles-ci sont en effet construites sur l'hypothèse que les acteurs du marché, acheteurs et vendeurs, soient parfaitement informés des prix, de la qualité des produits (idéalement, ils doivent être standardisés, stables dans le temps, homogènes entre eux), que la zone d'intérêt d'un marché soit parfaitement organisée du point de vue du transport, si bien que le facteur « distance » soit insignifiant, etc. Ce sont ces conditions exigeantes qui sont sous-jacentes à la fameuse « main invisible » qui, selon Adam Smith régulerait efficacement et libéralement les marchés économiques et pourrait aussi, selon les mêmes principes, réguler les « marchés » scientifiques : en effet, chaque revue constituerait une sorte de « place » ou de marché où la valeur des articles serait fixée.

Cette hypothèse, transférée à la recherche, est donc fondée sur une conception assez mécaniste, fortement acontextuelle et anhistorique de la recherche, qui suppose que des connaissances concernant des êtres humains seraient standardisées, ou dont l'utilité peut facilement être déterminée par consensus. Les recherches pourraient être simplement « accumulées » comme dans une banque ou un entrepôt, alors que les théories constructivistes de la connaissance postulent des restructurations de l'ensemble des connaissances lorsque de nouvelles connaissances arrivent. Les connaissances pourraient être rendues accessibles, indépendamment de tout autre facteur (conditions, d'appropriation, etc.). Le qualitatif ne manque pas d'idées sur ce que pourraient être ces facteurs variables, qui feraient qu'il ne s'agit pas d'un marché comme les autres, et peut-être même pas du tout d'un marché, si bien que la « main invisible » risque d'y être inefficace. Il est en effet clair déjà que la lecture que l'on fera de ces recherches en fera varier l'intérêt et la pertinence, et que celle-ci dépendra des raisons pour lesquelles elles seront lues, des perspectives dans lesquelles elles le seront, etc. On peut aussi se demander s'il est équitable d'évaluer la recherche d'un chercheur expérimenté comme celle d'un jeune chercheur, celle d'un chercheur d'une prestigieuse institution bien dotée comme celle d'un chercheur d'une université plus modeste, etc. Un arbitre opérant pour une revue foncièrement qualitatif devra donc chercher à argumenter la *pertinence* d'une recherche plutôt que de simplement l'« évaluer » sur *une* échelle réputée unique, nécessairement située dans *un* horizon d'attentes, en hiérarchisant les critères mis en œuvre, cet horizon d'attentes pouvant tenir compte de bien d'autres critères que celui de la simple « nouveauté » d'une recherche.

Dans la pratique d'ailleurs, si j'en juge par mon expérience, c'est fréquemment ainsi qu'argumentent les arbitres de revues, et que les décisions se prennent, mais ces critères sont par la suite non explicités, ainsi que les débats qui ont parfois lieu entre arbitres et comité de rédaction. Par défaut d'explicitation, ce sont donc les critères affichés qui sont censés avoir présidé au choix des articles. On peut en dire autant des processus d'évaluation de la recherche plus largement : évaluation des projets de recherche, de l'activité des chercheurs, des équipes dans les pays où cela est pertinent. La question porte donc autant sur les critères des arbitrages éditoriaux que sur leur revendication ou non, par les acteurs du processus.

Le fait de dire ce que l'on fait, qu'est-ce que ça change ?

Dans une certaine mesure donc, une partie de la discussion s'oriente donc vers la question : « Le fait de dire ce que l'on fait, qu'est-ce que ça change ? », si l'on accepte que les évaluateurs et arbitres pratiquent, dans une certaine mesure, en fonction de certaines stratégies, etc., des démarches qualitatives ?

Pour un sociolinguiste, la question n'est évidemment pas banale, après *Quand dire c'est faire* de J. L. Austin et *Ce que parler veut dire* de P. Bourdieu. On peut assez rapidement résumer les choses en disant que dire ce qu'on fait consiste à revendiquer des actes, à entrer dans la discussion sur leur sens, à considérer que cela ne va pas de soi, alors que faire sans l'expliciter consiste à laisser le champ à d'autres discours, et d'autres significations. Par exemple, au discours le plus répandu à un moment donné concernant une activité, aux stéréotypes, ou, à défaut, aux représentations que l'on peut avoir de l'activité en question.

À l'évidence, dire ce qu'on fait est un enjeu démocratique, dès lors que l'on n'agit pas en tant que personne individuelle, mais en tant que garant de principes, de critères reconnus par une communauté, qui confie un rôle d'arbitrage à des individus parce qu'elle leur fait confiance. Certes, à chaque adaptation mineure des critères, il n'est pas nécessaire d'en informer toute la communauté et d'en débattre. Cependant, si, de manière répétitive, les critères affichés sont significativement modifiés, il semble, en raison même du contrat d'arbitrage qui lie les parties, indispensable d'en informer les personnes concernées par l'évaluation et celles qui la commanditent, afin qu'elles sachent préparer leur travail en fonction des critères effectivement mis en œuvre, et que l'on sache quel est le sens de l'évaluation effectuée.

On oppose souvent à cela un principe de réalité, à savoir le fait que la fonction de l'affichage de ces critères se fait aussi à l'intention des institutions organisant la recherche, l'évaluant et la finançant, et que tant que celles-ci ne changent pas de politique, il est suicidaire de faire autrement.

On peut bien entendu comprendre cela, à court terme. Sur le long terme, il est peu envisageable de maintenir une telle schizophrénie, alors que les remèdes existent si l'on veut bien s'en donner la peine : il faut entamer des réflexions sur les modalités d'évaluation de la recherche, elles-mêmes sous-tendues par un travail épistémologique concernant les conditions de production des connaissances.

De nos jours, et cet état de fait dure depuis assez longtemps, il est assez clair que le modèle d'évaluation des sciences dures prédomine sur d'autres, notamment des modalités qualitatives. Ce modèle dominant est fondé sur des hypothèses concernant la recherche qu'il convient de critiquer, pour faire des propositions autres, cette contribution faisant partie de cet effort, et ne faisant que l'entamer, car il reste bien d'autres aspects à discuter encore, ce travail se voulant exploratoire.

Références bibliographiques

- GADAMER H.-G., 1976b [1960], *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil.
- RICOEUR P., 1955, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil.
- RICOEUR P., 1969, *Le conflit des interprétations, essais d'herméneutique*, Paris, Seuil.
- RICOEUR P., 1975, *La métaphore vive*, Paris, Seuil.
- RICOEUR P., 1983, *Temps et récit. 1. L'intrigue et le récit historique, 2. Le temps raconté*, Paris, Seuil.
- RICOEUR P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- ROBILLARD D. de, 2001, « Peut-on construire des « faits linguistiques » comme chaotiques ? Quelques éléments de réflexion pour amorcer le débat » dans M. Santa-Croce (éd.), *Faits de langue – faits de discours. Données, processus et modèles. Qu'est-ce qu'un fait linguistique ?*, Marges linguistique n°1, volume 2, Paris, L'Harmattan, pp. 137-232.
- ROBILLARD D. de, 2007, « La linguistique autrement : altérité, expérientiation, réflexivité, constructivisme, multiversalité : en attendant que le Titanic ne coule pas », dans Ph. Blanchet, L.J. Calvet, D. de Robillard, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question*, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique, n°1, <http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?rubrique55>, <http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/spip.php?article171> ou dans Ph. Blanchet, L.J. Calvet, D. de Robillard, *Un siècle après le Cours de Saussure : la linguistique en question*, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique, n°1, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 81-228.
- ROBILLARD D. de, 2007, « Lyophiliser ou interpréter l'ornithorynque : Corpus, métonymie, métaphore », communication au 4^{ème} colloque du Réseau français de sociolinguistique, Paris, 2005, dans M. Auzanneau (éd.), *La mise en œuvre des langues dans l'interaction*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 353-370.
- ROBILLARD D. de, 2008, Perspectives alterlinguistiques. Vol. I Démons, Vol. 2, Ornithorynques, Paris, L'Harmattan.
- ROBILLARD D. de (éd.), 2009, *Réflexivité, herméneutique : vers un paradigme de recherche ?*, Cahiers de sociolinguistique, n°14, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : André Batiana, Jacqueline Billiez, Véronique Castellotti, Robert Chaudenson, Christine Deprez, Jean-Michel Eloy, François Gaudin, Caroline Juilliard, Philippe Lane, Gudrun Ledegen, Isabelle Légise, Marinette Matthey, Mwatha Ngalasso, Isabelle Pierozak, Marielle Rispail, Richard Sabria, Laurence Vignes.

Laboratoire LiDiFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425